



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service aménagement et urbanisme**

Affaire suivie par : Erick Geslin
Planification

Laval, le **10 MAI 2022**

Note

pour

Monsieur le préfet

Objet : Lotissement du Fougeray à l'Huisserie – Demande de DUP « réserves foncières »

En réponse à votre demande d'avis en date du 11 avril 2022, concernant le projet de l'Huisserie de constituer des réserves foncières par voie de déclaration d'utilité publique (DUP), je vous fais part de mes observations :

- La délibération du conseil municipal du 20 janvier explicite le projet d'aménagement à vocation d'habitat d'un secteur d'extension urbaine dit « OAP du Fougeray ». Or, la partie de l'opération relative à la liaison entre le futur lotissement et la jonction avec la voirie existante se situe en zone A (agricole) au PLUi de Laval-Agglomération. Il convient donc que la collectivité précise dans l'ensemble du document qu'une ou des parcelles en zone A sont dans le périmètre de l'opération.
- La notice liée au dossier d'enquête publique devra préciser que l'opération concerne le secteur d'implantation du futur lotissement du Fougeray classé en zone 1 AUH au PLUi et une liaison routière de raccordement à la RD 910. Par ailleurs, lorsque le maître d'ouvrage réalisera son projet, il aura à prendre en compte une haie protégée par le PLUi.

La directrice départementale des territoires,

Isabelle VALADE